Entretien avec un assistant maternel, futur salarié

Vous allez rencontrer un assistant maternel. Cette prise de contact va vous permettre de répondre à certaines de vos questions et de vous projeter.

Voir plusieurs personnes va vous permettre de faire un choix en fonction de vos besoins.
Ce rendez-vous n'a pas une obligation de résultat. L'objectif est de voir si vous êtes en accord avec cette personne pour engager un travail au quotidien avec elle.

Il s'agit d'un rendez-vous professionnel pour l'assistant maternel qui doit avoir préparé votre arrivée (se libérer de ses obligations – avoir prévenu sa famille, vous proposer des documents, etc.). L'assistant maternel a peut être préparé un déroulé de l'entretien.

Quelques questions :

- Son parcours : ancienneté – capacité de son agrément – projet d'accueil ;
- Le nombre et l'âge des enfants accueillis à la période souhaitée ;
- La composition de sa famille, les membres présents au moment de l'accueil des enfants, les « fumeurs » ;
- La présence d'animaux domestiques ;
- L'organisation d'une « journée type » : jeux, repas, sieste… La place des sorties dans son quotidien ;
- Les différents espaces : possible de les voir ?
- La place de la télévision, de l'ordinateur, des sucreries ?
- Est-ce qu'elle accueille des enfants « périscolaires » - est ce qu'elle peut aller
- L'accueil d'un enfant « malade » ;
- Ai-je des demandes spécifiques : portage - couches lavables – repas - allaitement – éveil – limites, etc. ?
- Qui fournit quoi : couches – bavoirs – linge de lit – linge de toilette, etc. ?
- Les éléments du contrat de travail : salaire horaire – absences/congés des uns et des autres – nombre d'heures de travail hebdomadaires, etc. ?

A la fin du rendez-vous, proposez une date pour donner votre réponse. Qu'elle soit positive ou négative, il est important de recontacter tous les professionnels.

Votre choix est fait

Une fois que vous avez fait votre choix, proposez un rendez-vous pour finaliser votre organisation en terme d'accueil de l'enfant et la signature du contrat de travail.

Le relais accompagne les professionnels et les familles, n'hésitez à vous orienter ou orienter vers une animatrice pour tout complément d'information.

L'équipe du RPE Dinan Agglomération

02 96 87 14 14

Vous êtes parents ou futurs parents, vous recherchez un assistant maternel

DINAN AGGLOMÉRATION

Edité le 01/09/2021

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor instruit et valide les agréments des assistants maternels agréés. Il met à disposition des communes et des agglomérations une liste qui reprend le nom des personnes ayant reçu un agrément. Cette liste ne renseigne pas sur les disponibilités, ni sur le travail effectif des personnes.

Pour vous permettre d'avoir un regard au plus près de la réalité, le Relais petite enfance de Dinan Agglomération tient à votre disposition les listes des communes, avec une information spécifique sur :

- l'exercice ou non de la personne agréée
- ses disponibilités en cours ou à venir
- la date de la mise à jour de ces informations

Avant de contacter un assistant maternel

La démarche qui consiste à trouver un assistant maternel, qui prendra en charge l'accueil de votre enfant, se fait en deux étapes :

- le choix d'une personne agréée, que vous allez effectuer selon vos critères personnels
- l'embauche de cette personne.

Vous devenez employeur soumis à la « Convention Collective des Assistants Maternels du Particulier Employeur ».

Il devient votre salarié.

Devenir employeur demande à anticiper certains points :

Déterminer vos besoins d'accueil :

- Date envisagée ?

Besoins en terme de jours et d'heures : jours fixes, variables, horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, la nuit, le samedi, le dimanche, les jours fériés…) ?

- Organisation pour les premiers jours d'accueil : « période d'adaptation » : quel rythme, combien de jours… ?

En fonction des besoins d'accueil, établir un contrat de travail qui prend en compte les éléments de la Convention collective au sujet notamment de la rémunération (mensualisation, congés payés), des droits et devoirs du salarié ainsi que de l'employeur.

Pour obtenir des informations liées à la contractualisation, vous pouvez prendre contact avec une animatrice du Relais parents assistants maternels de Dinan agglomération.

Cela vous permettra de faire le point et d'anticiper sur votre futur rôle d'employeur.

Vous pourrez aborder les questions liées à votre situation avant de vous projeter dans la mise en œuvre de ce contrat avec votre salarié (nature de contrat – aides financières possibles – déclaration d'embauche, etc.

Premier contact téléphonique

Je vérifie la disponibilité de la personne. Si besoin, nous convenons d'un rappel à un autre moment (si vous appelez en journée, l'assistant maternel peut être auprès d'enfants et de ce fait ne sera pas entièrement disponible).

Je pose ma demande en fonction de mes besoins en précisant l'âge de l'enfant au moment de l'accueil souhaité.

Si la personne est disponible pour cet accueil, et que l'échange téléphonique me satisfait, je propose un rendez-vous au domicile de l'assistant maternel.

Je pense à laisser mes coordonnées et à prendre les informations pour me rendre à son domicile.